

À une séance spéciale du budget du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **10 décembre 2014, 19 h**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Josyane Forest, conseillère
Madame Sophie Racette, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Isabelle Marsolais, conseillère, étant absente.

Madame Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Avis de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été posté par courrier recommandé, à chacun des membres du Conseil le 5^e jour de décembre 2014.

Résolution n° 429-2014

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

Budget 2015

Avis public - Certificat

La secrétaire donne lecture de l'avis public qui stipule qu'une séance spéciale a lieu le 10 décembre 2014, pour l'adoption des prévisions budgétaires, pour l'année 2015.

Elle fait aussi lecture de son certificat attestant qu'une copie a été affichée aux endroits désignés pour les avis publics, le 14^e jour de novembre deux mille quatorze ainsi que publié dans le bulletin municipal Le Jacobin, dans l'édition de décembre 2014.

Prévisions budgétaires

Année 2015

Article 954-1 du Code municipal

Les membres du conseil étudient les prévisions budgétaires, à savoir:

REVENUS:

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 039 329,00 \$
TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX	776 040,00 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	108 000,00 \$
SERVICES AUX ORGANISMES MUNICIPAUX	26 000,00 \$
AUTRES (licences-permis-amendes & pénalités)	274 586,00 \$
AUTRES SERVICES (loyers, intérêts et divers)	36 000,00 \$
TRANSFERTS INCONDITIONNELS (Gouvernement du Québec)	
TRANSFERTS CONDITIONNELS (Gouvernement du Québec)	224 115,00 \$
REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT	94 482,00 \$-
AFFECTATION DE SURPLUS	117 120,00 \$

TOTAL DES REVENUS

4 506 708,00 \$

DÉPENSES :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	939 075,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	697 082,00 \$
TRANSPORT	1 061 893,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	1 091 529,00 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	26 000,00 \$
AMÉNAGEMENT - URBANISME - DÉVELOPPEMENT	200 176,00 \$
LOISIRS ET CULTURE	529 772,00 \$
SERVICE DE LA DETTE :	
Remboursement capital	306 993,00 \$
Remboursement intérêt	235 965,00 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	194 500,00 \$
CONCILIATION A DES FINS BUDGÉTAIRES (amortissement)	776 277,00 \$-

TOTAL DES DÉPENSES	4 506 708,00 \$
---------------------------	------------------------

Évaluation imposable totale	351 656 800,00 \$
Évaluation non-imposable	35 941 200,00 \$
Évaluation des immeubles non-résidentiels	27 498 199,00 \$
Pourcentage du niveau du rôle d'évaluation par rapport à la valeur réelle	100 %
Facteur comparatif	1.00

Taux des taxes 2015

Taux de la taxe foncière - résiduelle	0.77 \$	du 100.\$
Taux de la taxe foncière - non-résidentiel	1.050 \$	du 100.\$

Tarification pour services municipaux - Résidentielle

Eau générale	175.00 \$	unité
piscine	50.00 \$	unité
Égout	160.00 \$	unité
Matières résiduelles	140.00 \$	unité
Recyclage-environnement	40.00 \$	unité

Résolution n° 430-2014

Budget 2015

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2015 soient fixées à 4 484 070 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le budget 2015.

Résolution n° 431-2014

Rôle de perception**Publication du sommaire du budget 2015**Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la directrice générale soit tenue de dresser un rôle de perception en incluant les taxes de compensation aqueduc, égout, ordures et de taxe spéciale décrétées par règlements;

ATTENDU QUE le propriétaire pourra payer les taxes foncières et les compensations municipales suivant les modalités du règlement numéro 45-2000;

ATTENDU QUE les avis publics, requis par la Loi, soient donnés;

ATTENDU QUE le sommaire du budget soit publié dans le bulletin municipal Le Jacobin, (Article 957 du Code municipal), édition de février 2015.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le rôle de perception en incluant les taxes de compensation.

Résolution n° 432-2014

Programme triennal d'immobilisation

Année 2015-2016-2017

Municipalité de Saint-Jacques

2015

ADMINISTRATION

- Informatique - équipement 10 000,00 \$

VOIRIE

- Infrastructure Pavage 150 000,00 \$
- Achat de camion F250 55 000,00 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

- Réfection du stationnement vieux collège 135 000,00 \$
- Réfection toiture Hôtel de ville 17 000,00 \$
- Réfection plancher et fenêtre maison du folklore 15 000,00 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Habits de combat 5 000,00 \$
- Achat unité d'urgence 190 000,00 \$

PARC ET TERRAIN DE JEUX

- Achat module de conditionnement et jeux 7 000,00 \$
- Achat dévidoir arrosage patinoire 7 000,00 \$
- Achat système de son 5 500,00 \$

TOTAL : **596 500,00 \$**

2016

ADMINISTRATION

- Informatique - équipements 10 000,00 \$

VOIRIE

- Pavage 275 000,00 \$
- Mobilier urbain 10 000,00 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

- Amélioration du Centre culturel du Vieux-Collège 250 000,00 \$
- Réseau aqueduc Rang St-Jacques 3 000 000,00 \$

TOTAL : **3 545 000,00 \$**

2017

ADMINISTRATION

- Informatique - équipements 15 000,00 \$

VOIRIE	
• Pavage	275 000,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	
• Usine épuration	2 723 000,00 \$
PARC ET TERRAIN DE JEUX	
• Projet toiture patinoire	150 000,00 \$
TOTAL :	<u>3 163 000,00\$</u>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le programme triennal d'immobilisation pour les années 2015-2016 et 2017.

Résolution n° 433-2014

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 28.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre La Salle
Maire